

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 novembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - M. FAVERJON - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Régies personnalisées de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur- Conseil d'Administration – Fin de mandat – Modification des statuts

Madame Martin, au nom de la commission de la culture de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 27 mai 2002 et du 19 décembre 2005, le conseil municipal a décidé la création de deux établissements publics locaux sous la forme de régies personnalisées dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion du Grand Théâtre de Dijon (devenu Opéra de Dijon conformément à la délibération du 15 décembre 2008) et de la Vapeur.

Lieux de diffusion et de création artistique, elles contribuent largement au rayonnement culturel de la Ville tout en restant accessibles au plus grand nombre, via des politiques tarifaires volontaristes.

L'action culturelle représente également un pan important de leurs projets respectifs. De nombreuses actions sont en effet co-construites avec les publics en lien avec des structures de quartiers ou des institutions comme la maison d'arrêt. Enfin, ces deux établissements proposent aussi de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle et ce, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur.

La qualité du travail mené par ces deux acteurs culturels a notamment été reconnue par le Ministère de la culture via la labellisation de la Vapeur en tant que Scène de Musiques Actuelles (SMAC) en 2012 et de l'Opéra de Dijon en tant que Théâtre Lyrique d'Intérêt National en 2017.

Le Département de la Côte-d'Or a signifié par courrier le 12 juillet 2019 à ces deux établissements de la Ville de Dijon sa décision de ne pas renouveler ses subventions de fonctionnement pour l'année 2019 (50 000 € pour chaque établissement) et ce, malgré le fait que la moitié des côte-d'oriens résident à Dijon ou dans une des 22 autres communes de la Métropole.

Au regard de ce retrait du Conseil Départemental en tant que financeur du fonctionnement de ces deux acteurs culturels labellisés, il vous est donc proposé une modification des statuts de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur, et plus particulièrement de la composition de leurs conseils d'administration respectifs en mettant fin aux fonctions du représentant du Département de Côte-d'Or. Les statuts modifiés vous sont présentés en annexe 1 et 2.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- Mettre fin au mandat du délégué du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Administration de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur ;
- 2- Supprimer la représentation du Conseil Départemental ;
- 3- Autoriser en conséquence la modification des statuts de l'Opéra de Dijon et de la Vapeur conformément aux projets annexés au présent rapport ;
- 4- M'autoriser à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 43

Abstentions : 10